

DECLARATION LIMINAIRE CTL du 17 novembre 2014

Monsieur le Président,

Force Ouvrière, 3 ans après le livre noir de la RGPP, publie un nouveau cri d'alarme intitulé « il faut sauver le Service Public ». Cet ouvrage brosse un tableau inquiétant des conséquences des plans, réorganisations et réformes subis par les administrations ces dernières années.

De la RGPP à la MAP, en passant par la REATE, la loi hôpital patient santé et territoire ou la réforme territoriale, ce sont 400 000 emplois qui ont été détruits entre 2007 et 2014.

Les quelques 250 exemples mettent en cause les politiques d'austérité et les économies à courte vue qui provoquent des dégâts considérables, et accroissent les inégalités territoriales et sociales.

Ainsi, en 10 ans, pour exemple, 13 % des capacités d'hospitalisation se sont évaporées en France alors que la population augmente. De même 8 % des casernes de pompiers ont disparu en 6 ans ! Les récents scandales sanitaires n'entravent pas les dynamiques dérégulatrices.

Ainsi après l'auto contrôle par les industriels de l'agroalimentaire, une des solutions envisagées par le ministère consisterait à sous traiter à des agences privées certaines missions jugées périphériques.

Le pacte de responsabilité, résultant du diktat de la troïka à savoir FMI, BCE et union européenne, fait des ravages dans toute la population et notamment chez les fonctionnaires. À ce sujet lors d'une réunion du cycle « *Avenir de la Fonction Publique : parcours professionnel, carrière et rémunération* » qui s'est tenue le mercredi 22 octobre 2014, **Force Ouvrière** a rappelé qu'elle abordait les discussions avec la volonté d'améliorer la grille unique de la Fonction Publique, et ce, dans un contexte où les annonces de mesures d'austérité se succèdent : gel du point d'indice jusqu'en 2017, baisse de la masse salariale des fonctionnaires d'État de 1,4 milliard en 2015...

Pour les agents de la DGFIP, le combat pour la préservation du statut de la fonction publique est bien à l'ordre du jour. **Force Ouvrière** par la voix de sa Fédération Générale des Fonctionnaires s'opposera à ce que le gouvernement tente de faire avaliser aux organisations syndicales, à savoir :

- la remise en cause de la spécificité des 3 versants de la fonction publique,
- la baisse du coup du travail, notamment par la poursuite du blocage du point d'indice.
- la poursuite du démantèlement du statut de la Fonction Publique de l'État dont l'objectif est de réduire le nombre de corps « en redonnant de l'espace au dialogue social et à l'initiative des chefs de service grâce à une réduction du poids de la gestion strictement statutaire au bénéfice du « droit souple » et de la négociation collective », « en remettant en cause l'avancement à l'ancienneté pour promouvoir le mérite ». Pour **FO**, le droit souple, ce n'est plus le statut, ce n'est plus l'égalité des droits.

Ce dernier point nous conduit à l'ordre du jour de ce CTL, le bilan de la campagne d'évaluation - notation. Force est de constater que le pilotage par la performance et l'évaluation au travers des résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés, a créé une compétition malsaine entre les agents et les services.

Dans la mesure, où les suppressions d'emplois successives, ont fini par retirer toute marge de manœuvre en termes d'organisation du travail, évaluer les agents et surtout les valoriser par rapport à la réalisation d'objectifs et l'obtention de résultats, ne peut relever que de l'arbitraire.

FO DGFIP 49 condamne fermement ce système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme, et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière. Carrières dont les promotions et avancements, pacte de responsabilité oblige, ont été réduit de façon drastique.

Le décret de 2010 a modifié les conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État dont les agents de la DGFIP font partie, en supprimant l'évaluation notation avancement, système imparfait déjà condamné par **FO**. La notation chiffrée a ainsi disparu pour faire place à un entretien professionnel des agents des finances publiques à compter du 1er janvier 2013.

La procédure de recours se trouve profondément modifiée et singulièrement compliquée. C'est à ce niveau que réside le véritable objectif de ce décret. Cette procédure de recours constitue une véritable course de fond avec obstacles. Cette réforme n'est en aucun cas destinée à favoriser l'expression des agents puisque les évaluateurs ont été invités par l'instruction à préparer le compte rendu de l'entretien avant même son déroulement.

FO DGFIP 49 a constaté une hétérogénéité dans la manière de servir dont le tableau synoptique en est la signification. Quelle est votre analyse à ce sujet ?

Pour toutes ces raisons, sous l'égide de notre Fédération Générale des Fonctionnaires, **FO DGFIP 49** exige l'abrogation du décret Fonction Publique du 28 juillet 2010 instituant la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

FO DGFIP 49 réitère sa revendication d'un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer, mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

FO DGFIP 49 exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes et de plein exercice.

FO DGFIP 49 condamne le projet loi des finances 2015 présenté par le gouvernement qui confirme le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions de postes ayant pour conséquence des conditions de travail et de vie des agents qui se détériorent, Face à cette politique d'austérité, **FO** exige le dégel et une revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice, l'attribution uniforme de 50 points d'indice, la refonte de la grille indiciaire, le recrutement des emplois statutaires nécessaires au bon fonctionnement des ses postes et services, le retrait du pacte de responsabilité, l'arrêt de la MAP et de la démarche stratégique.

FO DGFIP 49 tient à rappeler que depuis le 1er juillet 2010, l'indice INSEE des prix affiche une augmentation de 7,25%. En clair un fonctionnaire qui gagnait 1800€ au 1er juillet 2010, date du début du gel de la valeur du point d'indice, devrait gagner aujourd'hui 1930€ ! Son salaire réel a donc baissé de 130€ ! Il perd donc tous les mois 130€ ! Et le pacte de responsabilité prévoit de pousser le gel de la valeur du point d'indice jusqu'en 2017.

Monsieur le Président,

Concernant les modifications des horaires d'ouverture des centres des finances publiques **FO DGFIP 49** condamne la mauvaise réponse des directions générale et locale à un vrai problème : le sous effectif des sites.

Derrière cette démarche se profile la transformation de la DGFIP service public en « service au public ». C'est un pas supplémentaire de franchi dans le démantèlement du réseau. Et L'objectif de cette supercherie est ailleurs : chasser le redevable en réduisant l'offre d'accueil pour justifier la fermeture des sites demain.

Lors du CTL du 6 octobre, la Direction de Maine-et-Loire a accepté une modification des horaires d'ouverture de la trésorerie du Louroux. Monsieur le président, vous indiquez dans les documents préparatoires que cette demande « *était parfaitement motivée* » : parce qu'elle « *ne réduit pas l'offre de service aux usagers et notamment aux ordonnateurs* ». Où est la cohérence de l'administration ?

Pour **FO DGFIP 49**, réduire les services de proximité, c'est brader la république et la démocratie !

L'argument selon lequel ces dispositions auraient pour but l'amélioration des conditions de travail des personnels nous semble plus que contestable. En effet, dans le contexte actuel, réduire les plages d'ouverture comporte au contraire un risque réel de réactions des usagers (mécontentements, insultes, etc...)

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'utilisateur, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

Pour **FO DGFIP 49**, les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif temporaire aux sous-effectifs des sites financiers. Une seule solution : créer des emplois.

Pour l'administration, réduire l'accueil physique aujourd'hui, c'est justifier les fermetures de sites demain et favoriser après-demain, la création de « Maisons de l'État » sous l'égide des préfets.

Le 15 octobre 2014, le Premier Ministre, M. Valls a adressé un courrier aux préfets de région et de département.

Cette lettre précise que, lors du conseil des ministres du 2 juillet 2014, le gouvernement a lancé une nouvelle étape de réforme de l'État, complémentaire de la réforme territoriale, à mener d'ici 2017.

Parmi les chantiers prioritaires figure notamment la mise en place de « *points de contact de proximité, avec des maisons de services publics et des maisons de l'État qui garantiront, à une échelle plus petite, infra - départementale, un accès facilité à toutes les administrations* »

Toujours selon **M. Valls**, ces maisons de l'État permettront une rationalisation et une meilleure visibilité de la présence de l'État dans les territoires ruraux, urbains ou périurbains, via une mutualisation des locaux et de certaines fonctions support. Ces maisons accueilleront des services de l'État privilégiant l'appui aux collectivités locales sans exclure les services dédiés aux usagers.

Ces regroupements contribueront à l'effort de réduction de la dépense publique via une rationalisation des implantations immobilières de l'État (regroupement de services ou organisation de permanence) sur un même site et une baisse des frais de fonctionnement.

Le texte précise ensuite que les maisons de l'État peuvent accueillir les services de préfecture ou sous-préfecture, la **DDFIP**, les DDI, l'Éducation nationale, le ministère de la justice, DRAC, DREAL, DIRRECTE, ARS, groupement de gendarmerie... Des opérateurs de l'État, des collectivités locales ou leurs regroupements peuvent aussi y installer leurs services.

Pour **FO DGFIP 49**, ces maisons de l'État favoriseront la suppression des centres des finances et la destruction du réseau financier et fiscal. Elles sont l'antichambre de la fusion des services et des statuts. Enfin, elles préfigurent l'harmonisation des modalités de gestion des ressources humaines dans les trois versants de la Fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière), pour permettre notamment la mobilité forcée en fonction des restructurations décidées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (la MAP) ou de la réforme territoriale. La réduction des horaires participe à cette stratégie pour réduire la dépense publique.

Pour **FO DGFIP 49** le service public de proximité est un des fondements de la république. Il est le garant de l'égalité de traitement des citoyens.

Pour **FO DGFIP 49**, oui aux créations d'emplois statutaires, non au bradage de la DGFIP.

Et ce n'est pas la prestation d'un président de la république normal lors d'une émission de télévision normale pour une situation anormale qui modifiera la donne pour les agents de la DGFIP, l'ensemble des fonctionnaires et salariés de ce pays.

Aucun changement d'orientation de la politique économique et sociale annoncé lors de l'émission télévisée de Monsieur Hollande. Ainsi a été confirmée la logique de compétitivité par l'allègement du coût du travail (ce qu'est le pacte de responsabilité) et la déréglementation sociale (seuils sociaux, travail le dimanche...).

Cette logique n'est d'ailleurs pas exempte de contradictions. On ne peut pas, par exemple, se référer à la république sociale et considérer qu'il faut à la fois améliorer la compétitivité par le pacte de responsabilité et préserver le service public.

En effet, comme le pacte en question se traduit par 50 milliards d'euros sur trois ans de réduction des dépenses publiques et sociales c'est le service public républicain qui est menacé, comme nous l'expliquons largement depuis des mois. Sans parler de l'effet récessif sur l'activité économique des restrictions budgétaires.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a ainsi mesuré que, sans restrictions budgétaires, la croissance économique aurait été de 2,4 % en 2012 et 2013.

Rappelons que le chômage diminuerait à partir de 1,6 % de croissance annuelle. Et l'OFCE anticipe que le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et le pacte de responsabilité compenseraient à peine dans les années à venir l'effet récessif de ces restrictions. Sauf qu'elles auront coûté 41 milliards d'euros sur trois ans.

Face à une telle situation, il serait donc urgent, socialement, économiquement et démocratiquement de changer d'orientation économique, ce qui n'est visiblement pas le cas.

Monsieur le Président,

Pour les ponts naturels proposés, **FO DGFIP 49**, votera pour vos propositions, fidèle à sa revendication pour l'obtention d'un maximum de ponts, cette demande est souhaitée par l'immense majorité des collègues.

Monsieur le Président, je vous demande d'annexer au procès verbal, cette déclaration liminaire.